

COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du lundi 16 décembre 2024

Date de la convocation: 09/12/2024

Membres en exercice :

13

*L'an deux mille vingt-quatre et le seize décembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert
CINQ, à 20 h 30*

Présents : 9

Votants: 11

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA,
Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Karine PHALIPPOU,
Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s): Véronique CHERBOURG par Aymeric GUIPAUD,
Angélique LALLOT par Lydie DE ARRIBA

Secrétaire de séance:

Robert ROUFFIAC

Excusé(s): Nathalie PLOUVIEZ

Absent(s): Nicolas PIC

Objet: Détermination du nombre de poste d'adjoint - DE_2024_037

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

Vu la délibération du 28 janvier 2022 fixant le nombre d'adjoint de la commune à 3 adjoints.

- Considérant la démission de Madame PHALIPPOU Karine du poste de 1ère adjointe

Monsieur le Maire propose de réduire le nombre de poste d'adjoint à 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité que :

- le nombre de poste d'adjoint sera à compter de ce jour de 1 adjoint au maire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,
Robert ROUFFIAC



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Rouffiac".

